



Fin de contrat du syndic et non convocation a l'assemblée général

Par **ouahmed**, le **19/01/2017** à **10:56**

Bonjour a tous

Le contrat de notre syndic est terminé le 31/12/2016 ,et à ce jour on a pas eue de convocation pour l'assemblée générale

- on a clôturé notre exercice comptable le 30 septembre
- le syndic a déjà fait appel de fond pour la période du 1 janvier au 31 mars 2017
- a ce jour il ya eu aucune régularisation des charges car il avait l'habitude de le faire en décembre juste avant la convocation de l'assemblée !!
- es que c'est bien normale que ce syndic continue d'exercé malgré la fin de son contrat?
- Dans l'attente de vous relire,
je vous souhaite bonne journée

Cordialement

Par **talcoat**, le **19/01/2017** à **18:47**

Bonjour,

Le syndic n'a plus de contrat et donc aucun pouvoir pour administrer la copropriété, ni même

pour convoquer une assemblée générale...